



## Ecole Maternelle De Bures

Place du Château  
78630 MORAINVILLIERS  
☎ 09 67 68 31 70  
✉ 0781959f@ac-versailles.fr

# Procès-Verbal du Conseil d'école

Du lundi 5 novembre 2018

Première séance ordinaire

Le conseil d'école a eu lieu le lundi 05 novembre 2018 dans l'enceinte de l'école maternelle de Bures, à Morainvilliers. Madame Fougeray, directrice, ouvre la séance à 17h00. Madame Ségui, enseignante, est désignée comme secrétaire.

## MEMBRES DU CONSEIL

### ETAIENT PRÉSENTES

- Madame Baudrier – Représentante des parents d'élèves
- Madame Benard – Représentante des parents d'élèves
- Mme Dupuis – Elue
- Madame Fougeray – Directrice et enseignante
- Monsieur Lehout – Représentant des parents d'élèves
- Madame Ségui - Enseignante

### ABSENTES EXCUSÉES

- Madame Apchin – Responsable des affaires scolaires – Mairie de Bures-Morainvilliers
- Madame Cazes – Représentante des parents d'élèves
- Madame Deveze – Maire de Bures-Morainvilliers
- Madame Gourlay – Direction Générale de Services – Mairie de Bures-Morainvilliers
- Madame Fauque - Inspectrice de l'Éducation Nationale
- Madame Morvan – Psychologue scolaire

## POINT 1 : ORGANISATION GÉNÉRALE DE L'ÉCOLE

### PRESENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉCOLE

Un tour de table des membres présents est effectué.

### EFFECTIFS – REPARTITION – EQUIPE PEDAGOGIQUE

55 élèves sont inscrits depuis le début de l'année et un élève de petite section est arrivé aujourd'hui chez Corinne. Les enfants sont répartis comme suit :

- Classe n°1 de Mme FOUGERAY: 28 enfants (8 PS – 14 MS – 6 GS)
- Classe n° 2 de Mme SEGUI: 28 enfants (8 PS – 12 MS - 7 GS)

L'équipe pédagogique est composée de :

- deux enseignantes : Corinne SEGUI et Virginie FOUGERAY ;
- deux ATSEM : Marie-Line AUBOURG qui travaille désormais à 100 % sur l'école et Jacqueline PASQUET à temps plein sur l'école;
- Nous n'avons plus d'Employée de Vie Scolaire (EVS), puisque Caroline BRABANT, qui intervenait pour aider au travail administratif de l'école était en fin de contrat au 30 avril 2018. Les EVS ne sont plus remplacés dans les écoles.

Quatre parents se sont présentés sur la même liste, sans se regrouper en association. Sur les 96 électeurs inscrits, 62 ont voté. Sur ces 62 votants, 59 ont exprimé valablement leur voix et 3 bulletins ont été comptabilisés nuls car annotés. Sur ces 59 suffrages valablement exprimés, 100 % ont voté pour la seule liste présentée et dont les membres sont les suivants :

- Mme Baudrier Lynda (maman de Clara en MS) – élue titulaire
- Mme Benard Gabrielle (maman de Camille en PS) – élue titulaire
- Mme Cazes Audrey (maman de Nathan en MS) – élue suppléante
- Mr Lehoul Arnaut (papa de Cléa en GS) – élu suppléant

L'année prochaine, si une seule liste se présente à nouveau, une explication supplémentaire sera ajoutée sur le mot des élections afin d'éviter les bulletins comptabilisés nuls pour des ratures ou noms entourés.

Un tableau d'affichage et une boîte aux lettres sont mis à disposition des représentants des parents d'élèves.

Rappel du rôle du Conseil d'école :

Le conseil d'école prend les grandes décisions dans la vie de l'école, notamment sur le règlement intérieur de l'école et l'organisation de la semaine scolaire.

Il est composé du directeur de l'école, qui le préside, de l'ensemble des maîtres affectés à l'école, du maire et du conseiller municipal chargé des affaires scolaires, des représentants élus des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école, du délégué départemental de l'éducation chargé de visiter les écoles.

Membres supplémentaires : le directeur académique des services de l'éducation nationale de la circonscription peut assister au conseil.

Peuvent également y assister, avec voix consultative : les personnes chargées des activités sportives et culturelles, les personnes participant aux actions de prévention et d'aide psychologique, l'équipe médicale scolaire, les assistantes sociales, les agents spécialisés de l'école maternelle.

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège jusqu'au renouvellement de ses membres.

Il se réunit au moins une fois par trimestre, et obligatoirement dans les 15 jours qui suivent l'élection des parents.

Après le conseil, le directeur de l'école dresse un procès-verbal qui sera affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves.

## ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

Les horaires de l'école sont : 8h30-12h00 et 14h00-16h30. L'école ouvre ses portes de 8h20 à 8h40 puis de 13h50 à 14h10.

Les élèves sont accueillis par les services périscolaires de la mairie, l'association La licorne, de 7h30 du matin à 8h20 et de 16h30 à 19h le soir.

Le midi, ils sont pris en charge par le personnel de mairie (ATSEM et vacataires) de 12h00 à 13h50. Les repas sont servis par la société Sodexo.

---

## REGLEMENT INTERIEUR DE L'ÉCOLE

Une mise à jour du règlement intérieur de l'école doit être effectuée en raison du changement d'horaires.

Relecture et vote du règlement intérieur de l'école.

---

## LA CHARTE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Charte de la laïcité à l'École a été élaborée à l'intention des personnels, des élèves et de l'ensemble de la communauté éducative. Elle explicite le sens et les enjeux du principe de laïcité, sa solidarité avec la liberté, l'égalité et la fraternité, dans la République et dans le cadre de l'École.

La charte rappelle que la transmission des valeurs de la République est une mission confiée à l'École par la Nation. Elle rend claire et compréhensible par chacun l'importance de la laïcité pour le vivre ensemble autour de valeurs communes et pour la liberté d'expression de chaque conscience.

La charte présente la laïcité des personnels, des enseignements et des programmes comme la garantie pour chaque élève d'un accès libre à tous les moyens intellectuels et culturels nécessaires à la construction et à l'épanouissement de sa personnalité singulière et autonome.

Le conseil d'école a relu la Charte de la laïcité ce jour. Cette dernière est annexée au règlement intérieur de l'école et distribuée aux parents.

---

## LA CHARTE SUR L'UTILISATION DU NUMÉRIQUE À L'ÉCOLE

Elle a pour objet de définir les modalités et conditions générales d'utilisation des systèmes d'information dans les écoles. Cette charte est également annexée au règlement intérieur.

---

## BUDGETS DE L'ÉCOLE

Deux budgets distincts permettent la vie de l'école : le budget de fonctionnement alloué par la mairie d'une part, et le budget de la coopérative scolaire d'autre part.

### La coopérative scolaire (OCCE) :

Elle fonctionne principalement avec les dons des parents, de la mairie et les différentes actions qui sont menées tout au long de l'année par l'école et les parents (vente de photos, marché de Noël, kermesse, ...)

Cette année au 31 août 2018 il restait 3849,64 euros sur le compte OCCE.

Les dons des parents se sont portés à 1355,00 euros. Nous remercions chaleureusement les parents pour cette participation. Ces dons vont être principalement utilisés pour financer le projet de classe à Pacte sur l'environnement des deux classes de l'école.

La participation de la mairie à la coopérative est aujourd'hui de 250 euros par classe soit 500 euros pour notre école maternelle cette année.

Le conseil d'école pense réitérer la vente de sapins à l'école maternelle.

### Le budget mairie

Il est de 2475 euros pour l'année scolaire 2018-2019, c'est-à-dire 45 euros par enfant. Il est utilisé pour le fonctionnement courant de l'école (fournitures courantes, jeux, matériel pédagogique,...).

La mairie alloue également un budget transport aux écoles. Il est de 457 euros par classe, soit 914 euros pour l'école. Il est reportable d'une année sur l'autre.

#### INSTALLATION D'UN VPI

La mairie a doté les deux écoles maternelles d'un VPI (Vidéo Projecteur Interactif). Il s'agit d'un vidéoprojecteur muni d'un dispositif qui va permettre de transformer une surface de projection « morte » qui peut être un mur ou un tableau blanc en une surface interactive, c'est-à-dire réactive à un stylet ou tactile au doigt.

Il sera installé le 7 novembre 2018 dans la classe 1. Les deux enseignantes bénéficieront d'une formation de 3 h de prise en main le 28 novembre au matin.

#### PRESENTATION DU PROJET D'ECOLE 2015-2020

Les trois axes principaux sont :

Axe A : Améliorer la bienveillance c'est-à-dire donner à l'enfant les moyens de développer la confiance en soi : « être bien pour bien devenir », instaurer un climat chaleureux, apaisant et sécurisant pour l'enfant.

Axe B : Développer l'acquisition de l'autonomie en mettant l'accent sur les savoir-faire par l'acquisition d'habitudes de travail

Axe C : Apprendre ensemble et vivre ensemble c'est-à-dire une première acquisition de la vie en société et le début de la construction de la citoyenneté en sensibilisant les enfants aux avantages du respect des autres et du matériel. L'objectif étant de prendre plaisir à apprendre en collectivité, de se construire au sein d'un groupe et de contribuer à la construction d'un environnement agréable pour apprendre.

Ces axes seront développés par les actions suivantes :

- Elaboration d'outils d'élèves suivis sur le cycle
- Décloisonnement dans le domaine Explorer le monde
- La liaison maternelle – élémentaire
- Les ateliers individuels de manipulation
- L'apprentissage de la démarche scientifique
- Les défis explorer le monde

#### APPRENTISSAGES NUMERIQUE

L'équipe pédagogique présente le cahier de suivi des apprentissages de la maternelle et son fonctionnement. En effet, les nouveaux programmes ont modifié l'évaluation des élèves. L'évaluation doit constituer un outil de régulation dans l'activité professionnelle des enseignants. Elle repose sur une observation attentive et une interprétation de ce que chaque enfant dit ou fait. Elle consiste à mettre en valeur, au-delà du résultat obtenu, le cheminement de l'enfant et les progrès qu'il fait par rapport à lui-même. Le cahier de suivi des apprentissages permet à chacun d'identifier ses réussites, d'en garder les traces, de percevoir leur évolution.

#### SORTIES PÉDAGOGIQUES

Nous prévoyons 2 sorties au parc du Peuple de l'herbe et à la maison des insectes (avec ateliers) dans le cadre de notre projet sur la biodiversité. L'intervenante viendrait elle aussi à l'école pour d'autres présentations d'ateliers.

Dans le cadre de la classe à Pacte, nous avons obtenu 200 euros de financement par la direction académique et 200 euros par la communauté d'agglomération. Nous attendons de connaître la

participation de la mairie à notre projet. Le reliquat, et la plus grande partie, sera financée par la coopérative de l'école. Les bus sont décomptés du budget alloué par la mairie.

---

#### MARCHÉ DE NOËL – CHORALE

Comme les années précédentes, une chorale de fin d'année suivie d'un marché de Noël, auront lieu dans la salle des loisirs de Morainvilliers. L'école élémentaire de Bures se joint à nous pour cet événement qui se tiendra le 14 décembre 2018. Le marché ouvrira à 17h30, la chorale aura lieu à 18h00 et le marché sera à nouveau ouvert après la chorale. Les enfants de la maternelle remonteront sur la mezzanine en fin de spectacle afin que les parents puissent venir les chercher plus facilement auprès de leur enseignante.

---

#### SPECTACLE DE NOËL

Chaque année une troupe vient présenter un spectacle aux enfants de la maternelle pour les fêtes de fin d'année. Cette année, comme l'année dernière, les deux maternelles de la ville se réunissent à la salle des loisirs de Morainvilliers pour y assister ensemble. Ce spectacle est financé par la coopérative de l'école.

---

#### GALETTE

La mairie offre un moment privilégié aux enfants de l'école en organisant la galette des rois le 25 janvier 2019 au matin. Les enfants pourront inviter leurs grands-parents pour cette occasion.

Si cet événement a lieu à la Résidence la Roselière comme l'année dernière, les grands-parents seront invités à accompagner les enfants à partir de l'école.

---

#### CARNAVAL

Les licornes et les mondes merveilleux seront à l'honneur du carnaval de la ville qui aura lieu le samedi 23 mars 2019 à Morainvilliers. Les écoles prépareront les affiches de l'événement et l'association la Licorne fera la décoration du char et le bonhomme carnaval.

---

#### LA KERMESSE

Le spectacle de fin d'année des enfants et la kermesse auront lieu le 28 juin 2018. Un appel à volontaires pour l'organisation et la préparation de cet événement sera fait au marché de Noël et une première réunion aura probablement lieu le 7 décembre prochain pour les volontaires. Les lots pour la tombola peuvent être récoltés dès à présent.

Les kermesses de Morainvilliers et de Bures se déroulant le même jour, la municipalité vérifie si le matériel est disponible en quantité suffisante pour assurer les deux manifestations.

---

#### LA SOIRÉE MATERNELLE

Elle aura lieu le 5 juillet 2019.

---

#### PRECISIONS SUR LES SORTIES

- Parents accompagnateurs et photos : préciser aux parents accompagnateurs qu'aucune photographie des élèves ne peut être prise pendant les sorties scolaires.
- Un récapitulatif des dates importantes : sorties et événements, sera collé dans les cahiers et envoyé par mail aux parents.

L'ORGANISATION DES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES COMPLÉMENTAIRES (APC)

Le temps d'APC peut être réparti sur trois dispositifs, à la discrétion des écoles :

Dispositif 1 : Aide aux apprentissages

Dispositif 2 : Aide au travail personnel

Dispositif 3 : Activité inscrite au projet d'école

Cette année l'APC aura pour principal objectif le développement du langage.

Les enseignantes doivent consacrer 36 heures à cette Aide Pédagogique Complémentaire, la directrice bénéficie de 6 heures de « décharge » et doit donc y consacrer 30 heures, en dehors du temps scolaire habituel.

Les heures d'APC auront lieu le lundi et/ou mardi soir de 16h30 à 17h30 et parfois le midi. Les enseignantes ne pourront prendre les enfants en APC si les autorisations ne sont pas signées par les parents.

LE RASED (RESEAU D'AIDE SPÉCIALISÉ AUX ENFANTS EN DIFFICULTÉS)

*Rappel du rôle du Rased :*

*Le RASED est composé d'enseignants spécialisés de l'Education Nationale qui travaillent au sein des écoles, pendant le temps scolaire:*

- *Un psychologue scolaire, il propose un lieu d'écoute et d'expression libre autour de la difficulté. Il assure la coordination entre la famille, l'école et éventuellement les intervenants extérieurs. Il participe à l'intégration des enfants handicapés.*
- *Un enseignant spécialisé chargé de l'aide à dominante rééducative (appelé Maître G ou rééducateur). Le rééducateur s'adresse aux enfants de l'école maternelle et élémentaire qui ont du mal à trouver leur place à l'école en tant qu'élève. La mise en œuvre de la rééducation est soumise à l'autorisation parentale.*
- *Un enseignant spécialisé chargé de l'aide à dominante pédagogique (appelé Maître E ou d'adaptation). L'aide proposée est destinée aux élèves de l'école maternelle et élémentaire qui rencontrent des difficultés durables dans leurs apprentissages. Elle n'est pas conçue comme une activité de soutien. Les parents sont informés de cette aide par le maître de la classe.*

Les possibilités de fonctionnement du RASED dépendent du nombre de personnels spécialisés dans la circonscription. La circonscription de Carrières /s Poissy (dont nous dépendons), a donc pu attacher à notre école une Psychologue Scolaire : Mme Morvan, qui interviendra de façon très exceptionnelle et sur demande des enseignantes.

Elle suit actuellement deux élèves dans l'école.

POINT 4 : SECURITE ET EQUIPEMENTS

PRESENTATION DU PPMS

Présentation du document aux membres du Conseil d'école.

---

## EXERCICES PPMS DE L'ANNEE

Nous avons réalisé le premier des deux exercices de cette année le 15 octobre 2018. Il consistait à s'entraîner à la troisième posture du PPMS à savoir « attentat-intrusion ». Tout s'est bien déroulé. Cet exercice a eu pour but d'apprendre aux enfants à se cacher, en passant par le jeu.

Un deuxième exercice, permettant de s'entraîner à une autre posture du PPMS, aura lieu, pour tout le département, en mars 2019.

---

## EXERCICE DE SECURITE N°1

Il a eu lieu le 11 septembre 2018 Le temps de sortie, après appel a été de 1min 46. Toutes les consignes ont été respectées.

---

## LES EQUIPEMENTS

- Le portail de l'école a été changé. Il doit être renforcé au niveau du verrou. Les enseignantes demandent également à ce qu'un système d'attache soit mis en place afin que le portail soit bloqué quand il est ouvert (afin que la personne chargée de la surveillance des entrées et sorties ne se le prenne pas dans le dos).
- L'école et les parents délégués demandent à ce que les jardinières de l'école soient fleuries (les fleurs peuvent être plantées par les enfants)
- Le piano n'est plus accordé.
- La petite barrière séparant le jardin en deux est de nouveau cassée.
- Tous les postes informatiques ne sont pas connectés à la nouvelle imprimante.
- Le tasseau d'un meuble de bibliothèque doit être réparé.
- L'évier de la cuisine est bouché.

---

## PLAN MERCRERDI

Les collectivités qui souhaitent développer des mercredis périscolaires de qualité, en complémentarité avec l'école, peuvent obtenir le label « Plan Mercredi ». Pour cela elles doivent respecter les principes de la charte qualité « plan mercredi » et intégrer leur offre d'accueil dans un projet éducatif territorial. Elles pourront ainsi obtenir un soutien et des financements par l'Etat, la CAF et les associations partenaires.

La mairie de Morainvilliers souhaite obtenir ce label et ainsi faire bénéficier de la prestation de service ALSH bonifiée à l'association La Licorne

Le conseil d'école se termine à 19h10